

<http://circ-elbeuf.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article34>



Accident scolaire

- Direction - Les responsabilités relatives au fonctionnement de l'école - Sécurité de l'école - Accidents -

Date de mise en ligne : samedi 1er septembre 2018

Copyright © Éducation Nationale Elbeuf - Tous droits réservés

Tout accident causé ou subi par un élève confié à un membre de l'enseignement public, alors qu'il se trouve sous la surveillance de ce dernier est susceptible d'entraîner la responsabilité de l'État.

La sécurité des élèves est la préoccupation de toute la communauté éducative.